
Information relative à la date d'entrée en vigueur de l'accord européen avec la Pologne

L'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Pologne, d'autre part, entre en vigueur le 1^{er} février 1994, les notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 121 de l'accord ayant été complétées à la date du 13 décembre 1993.
